

Objectifs

- Faire le point sur la réglementation relative aux régimes de prévoyance et de frais de santé
- Connaître les règles de mise en place et de modification des régimes de prévoyance et de frais de santé
- Maîtriser les règles dans le but d'éviter un éventuel redressement URSSAF

Public

Dirigeant, DRH, Responsable rémunérations et Collaborateur, Juriste

Pré-requis

Avoir des notions en droit social

Programme

1/ Présentation de l'environnement légal réglementaire et conventionnel

2/ Présentation des différents régimes :

- Le régime de prévoyance (décès, incapacité, invalidité...)
- Le régime de remboursement de frais de santé

3/ Les impacts de la réforme de la retraite complémentaire sur les régimes de prévoyance et de frais de santé

4/ Les conditions d'exonération des régimes :

- Le formalisme de mise en place et de modification des régimes
- Les critères permettant de définir une catégorie objective de salariés
- Le caractère obligatoire des régimes (dispenses d'affiliation...)
- Le principe de non substitution, etc...

5/ Point sur les contrats responsables et le reste à charge zéro

6/ La portabilité des garanties de prévoyance et de frais de santé

7/ Le rôle des représentants du personnel

8/ L'environnement social et fiscal des régimes :

- Les plafonds sociaux et fiscaux d'exonération

9/ Les dernières jurisprudences

Méthodes pédagogiques

- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Un support pédagogique est remis à chaque participant

Suivi et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction
- QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 449 € HT par personne

Non adhérent : 499 € HT par personne

Durée

1 demi-journée, soit 4 heures de formation

Intervenant(s)

François BRUXELLE,